

RÈGLEMENT DU PARKING | RJG 2026 – PONT-LA-VILLE

1. ACCÈS ET HORAIRES

- **Réservé** : Le parking est exclusivement destiné aux participants et visiteurs de la fête.
- **Dates** : Accès autorisé du **mercredi 1er juillet 2026 à 15h** au **lundi 6 juillet 2026 à 20h**.
- **Attention** : Tout véhicule restant après cette limite pourra être mis en fourrière à la charge du propriétaire.

2. RESPONSABILITÉ ET VOLS

- **Gratuité** : Le parking est mis à disposition gratuitement. Il n'est pas gardé.
- **Dommages** : L'organisateur décline toute responsabilité pour les vols, le vandalisme ou les dégâts causés par des tiers.
- **Conseil** : Ne laissez aucun objet de valeur en vue à l'intérieur de votre véhicule.

3. SÉCURITÉ ET CIRCULATION

- **Prudence** : Vitesse limitée à **10 km/h** sur tout le site.
- **Bénévoles** : Merci de respecter strictement les consignes des placeurs (gilets de haute visibilité).
- **Accès secours** : Le stationnement sur les voies d'accès ou devant les sorties de secours est interdit. Tout véhicule gênant sera évacué immédiatement à vos frais.
- **Dormir sur place** : Le repos dans les véhicules est toléré, mais l'organisateur ne peut assurer la sécurité des occupants.
- **Secours** : Un poste de Samaritains est présent sur le site de la fête. : Police 117 | Pompiers 118 | Ambulance 144.

4. RESPECT DU TERRAIN ET PROPRETÉ

- **Zone agricole** : Le parking se situe sur un champ. Merci de respecter la terre des agriculteurs qui nous accueillent.
- **Déchets** : Ne rien jeter au sol (mégots, canettes, etc.). Des sacs poubelles sont disponibles auprès du staff.
- **Feux** : Barbecues et feux de camp sont strictement interdits pour éviter tout risque d'incendie.

5. AMBIANCE ET « AVANT-FÊTES »

- **Convivialité** : La consommation d'alcool est tolérée de manière responsable. Les rassemblements autour des coffres sont permis s'ils ne gênent pas le passage.
- **Interdictions strictes** :
 - **Mobilier** : Tentes, tonnelles, tables, chaises et canapés ne sont pas autorisés.
 - **Musique** : Les enceintes puissantes et les sons de voiture à fort volume sont interdites pour respecter le voisinage.



6. CAS DE FORCE MAJEURE

En cas de forte pluie (boue/inondation), l'organisateur se réserve le droit de fermer le parking ou de limiter l'accès à certains véhicules pour éviter l'enlèvement et préserver le terrain.

L'équipe des RIG 2026 vous remercie de votre collaboration